
**Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération
de la Ville de Montréal du 2 avril 2020
16 h**

**Séance tenue le jeudi 2 avril 2020
Salle du conseil de l'hôtel de Ville, Édifice Lucien-Saulnier**

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, Mme Manon Barbe, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. John Belvedere, M. Alex Bottausci, M. Georges Bourelle, Mme Julie Brisebois, M. Mitchell Brownstein, M. Éric Alan Caldwell, M. François William Croteau, M. Robert Coutu, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, Mme Rosannie Filato, M. Michel Gibson, Mme Nathalie Goulet, Mme Paola Hawa, M. François Limoges, M. Normand Marinacci, M. Beny Masella, M. Peter McQueen, M. Sylvain Ouellet, M. Jocelyn Pauzé, M. Edgar Rouleau, M. Philippe Roy, Mme Christina M. Smith, M. William Steinberg, Mme Maria Tutino, M. Laurence Parent et Mme Maja Vodanovic.

ABSENCE AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLU.E.S :

Mme Magda Popeanu.

AUTRES PRÉSENCES :

M^e Yves Saindon, Greffier de la Ville
Mme Chantal Benoit, Analyste-rédactrice

M. Robert Coutu agira à titre de président d'assemblée en l'absence de la présidente, Mme Manon Barbe.

Avant de déclarer la séance ouverte, le président d'assemblée invite les membres à observer un moment de silence dédié en souvenir des victimes du coronavirus, en hommage aux professionnels de santé, aux travailleuses et travailleurs de l'ombre aux premières lignes dans les épiceries et commerces de première nécessité, aux membres des corps policiers et de la sécurité ainsi qu'aux livreurs, aux bénévoles mais aussi, à nous toutes et tous, qui changeons notre quotidien de manière à contribuer à sa façon à réduire la propagation et le nombre de personnes atteintes.

Le président d'assemblée cède la parole au greffier de la Ville, M^e Yves Saindon. Le greffier indique la présence dans la salle du conseil du président d'assemblée, M. Robert Coutu ainsi que du conseiller Sterling Downey qui a présidé l'assemblée extraordinaire du conseil municipal un peu plus tôt. Il procède à l'appel des membres du conseil pour assurer qu'ils sont bel et bien présents par téléconférence. Il est à noter l'absence, avec motif au sens du *Règlement sur le traitement des élu.e.s*, de la vice-présidente du comité exécutif, Mme Magda Popeanu. Si des élu.e.s se joignent en cours d'assemblée leur présence sera notée en conséquence aux fins du procès-verbal.

Le président d'assemblée constate le quorum, déclare la séance ouverte et dépose par la même occasion un plan de banquettes. Il poursuit et indique que pour une deuxième assemblée consécutive, les élus du conseil sont presque en totalité à distance étant le seul, en compagnie du conseiller Sterling Downey, conseiller de la Ville dans l'arrondissement de Verdun, à être présents dans la salle avec une équipe très réduite du Service du greffe, dont le greffier et des techniciens pour assurer la transmission et la sonorisation.

Le président d'assemblée mentionne également que ce conseil extraordinaire se fera entièrement par conférence téléphonique afin d'éviter les déplacements des élus qui sont soucieux et soucieuses de montrer l'exemple du respect des mesures sanitaires.

Le président d'assemblée invite les membres du conseil à suivre les consignes qui leurs ont été acheminés, préalablement, pour assurer le bon déroulement de la séance, le respect de la démocratie et bien servir les citoyennes et les citoyens. Le président d'assemblée invite les membres à faire preuve de collaboration et de discipline pour permettre aux élu.e.s de bien suivre et bien comprendre. Pour terminer, il salue la présidente d'assemblée Mme Manon Barbe, qu'il remplace et souhaite une bonne séance à toutes et tous.

1 - Période de questions du public

Le président d'assemblée appelle le point « Période de questions du public ».

N'ayant aucune intervention de la part des citoyennes et citoyens, le président d'assemblée déclare la période de questions du public close à 16 h 09.

2 - Période de questions des membres du conseil

Le président d'assemblée appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

N'ayant aucune intervention de la part des membres du conseil, le vice-président d'assemblée déclare la période de questions des membres du conseil close à 16 h 10.

Le président d'assemblée cède la parole au porte-parole d'assemblée, M. François Limoges.

CG20 0169

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération du 2 avril 2020, tel que livré aux membres du conseil, ainsi que l'avis de convocation de la présente séance.

Adopté à l'unanimité.

03.01

CG20 0170

Adoption - Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation au comité exécutif du pouvoir du conseil d'agglomération de renouveler l'état d'urgence en vertu de la *Loi sur la sécurité civile*

Vu l'avis de motion donné du Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation au comité exécutif du pouvoir du conseil d'agglomération de renouveler l'état d'urgence en vertu de la *Loi sur la sécurité civile* à l'assemblée du conseil d'agglomération du 29 mars 2020 par sa résolution CG20 0168;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation au comité exécutif du pouvoir du conseil d'agglomération de renouveler l'état d'urgence en vertu de la *Loi sur la sécurité civile* » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 29 mars 2020 par sa résolution CG20 0168;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 28 mars 2020, par sa résolution CE20 0427;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation au comité exécutif du pouvoir du conseil d'agglomération de renouveler l'état d'urgence en vertu de la *Loi sur la sécurité civile* ».

Adopté à l'unanimité.

42.01 1202021001

Règlement RCG 20-014

Le président d'assemblée remercie les membres du conseil pour leur collaboration et toutes les personnes impliquées pour le bon déroulement de cette assemblée extraordinaire.

À 16 h 12, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, le président d'assemblée déclare l'assemblée levée.

Robert Coutu
VICE-PRÉSIDENT

Yves Saindon
GREFFIER DE LA VILLE

Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

Valérie Plante
MAIRESSE